



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

BACCALAUREAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE SESSION 2026 CONSIGNES À L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES ET
ÉVALUATIONS DE TERMINALE ET DE
CYCLE TERMINAL

Calendrier des inscriptions

L'inscription pour les épreuves
des baccalauréats général et
technologique de la session
2026 se déroulera du :

**MARDI 04 NOVEMBRE 2025
AU
VENDREDI 05 DECEMBRE
2025**

Contacts Bureau de l'Enseignement Général

- **Cheffe de bureau** : Madame Nathalia JEROME : **05 94 27 21 83**
- **Adjointe Cheffe** : Madame Cindy COUMBA : **0594 27 21 80**
- **Gestionnaire BGT** : Madame Sandrine ASSELOS : **0594 25 25 31**
- **Gestionnaire EA** : Madame Myria MEDAILLE : **0594 27 22 35**

Condition d'inscriptions

Les candidats doivent remplir la double condition suivante :

- Avoir déjà présenté les épreuves anticipées ou être autorisé à présenter toutes les épreuves la même année (reportez-vous au paragraphe suivant).
- Vous devez justifier d'une adresse dans le département

Comment s'inscrire ?

- L'inscription est réalisée **obligatoirement** par le candidat sur l'application nationale CYCLADES.
- L'accès à l'adresse de connexion s'effectue depuis le site du rectorat de l'académie de Guyane <https://www.ac-guyane.fr/> dans la rubrique « Scolarité /Etudes » puis « examens et diplômes » puis « BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE » puis « En savoir plus » ou en cliquant sur le lien : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

Contacts service académique 

2240 Rte de Montabo 97300 CAYENNE
dec.enseignementgeneral@ac-guyane.fr



Peut-on présenter toutes les épreuves (de première et de terminale) la même année ?

Le baccalauréat général et technologique est un examen qui se présente sur deux années : première puis terminale. Toutefois, sous certaines conditions, il est possible de le présenter sur la seule année de terminale.

Pour ce faire, le candidat doit pouvoir justifier de la double condition suivante :

1. Être dans l'une des situations suivantes :

- Les candidats au moins âgés de vingt ans au 31 décembre de l'année de l'examen ;
- Les candidats de retour en formation initiale ;
- Les candidats régulièrement inscrits aux épreuves anticipées qui, pour cause de force majeure dûment constatée, n'auraient ni pu présenter tout ou partie de ces épreuves au cours ou à la fin de l'année scolaire durant laquelle elles sont organisées, ni pu subir les épreuves de remplacement correspondantes au début de l'année scolaire suivante ;
- Les candidats résidant temporairement à l'étranger au niveau de la classe de première ;
- Les candidats résidant de façon permanente à l'étranger dans un pays où il n'y a pas de centre d'examen ou un centre d'examen trop éloigné de leur résidence ;
- Les candidats ayant échoué au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique et se présentant de nouveau ;
- Les candidats qui ont présenté les épreuves anticipées du baccalauréat général ou du baccalauréat technologique, qui ne se sont pas inscrits au baccalauréat l'année suivante ;
- Les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique, d'un baccalauréat professionnel, d'un brevet de technicien, d'un brevet de technicien agricole ;
- Les candidats titulaires d'un diplôme étranger sanctionnant des études d'un niveau et d'une durée comparables à ceux des études secondaires françaises ;
- Les candidats ayant changé de voie, ou de série au sein de la voie technologique, au niveau de la classe de terminale.

2. Ne pas avoir présenté les épreuves anticipées à la session précédente.

ATTENTION : si vous passez toutes vos épreuves en un an, vous devez effectuer une seule inscription en terminale et ne devez pas vous inscrire aux épreuves anticipées (pas de double inscription).



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

INSCRIPTION EN LIGNE

Candidat avec un compte utilisateur CYCLADES

Les comptes candidats Cyclades déjà créés doivent être utilisés. En cas d'oubli du mot de passe, vous pouvez demander sa réinitialisation.

Si vous avez présenté les épreuves anticipées à la session 2025 ou si vous êtes redoublant de la session 2025, vous devez **IMPERATIVEMENT** reprendre votre compte Cyclades utilisé pour ces épreuves.

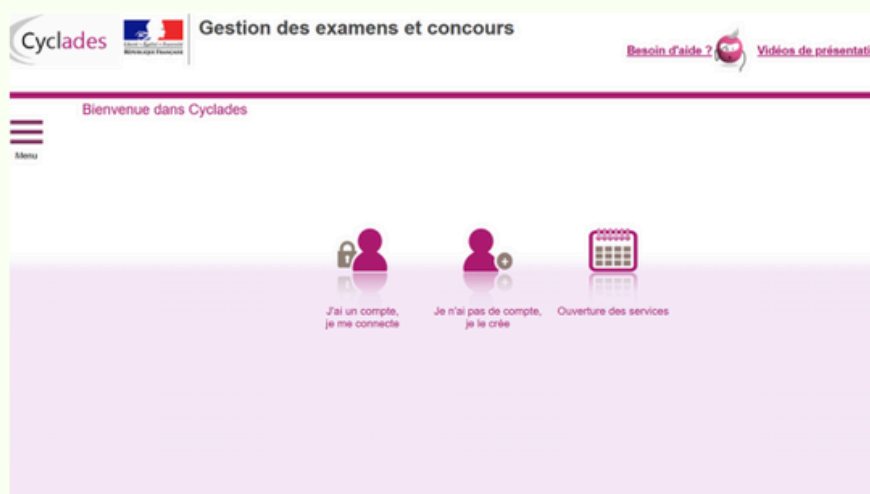
Candidat sans compte utilisateur CYCLADES : création et activation d'un compte

Vous devez fournir une adresse électronique que vous utilisez **régulièrement**.

À défaut, vous prenez le risque de ne pas recevoir les informations et convocations indispensables au passage des épreuves.

Depuis Cyclades, cliquez sur « Je n'ai pas de compte », renseignez tous les champs et enregistrez.

Vous recevrez immédiatement un courriel de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique. Vous aurez alors 48 heures pour relever ce message et activer votre compte. Passé ce délai votre compte sera supprimé et vous devrez recommencer la procédure.



Contacts service académique 

2240 Rte de Montabo 97300 CAYENNE
dec.enseignementgeneral@ac-guyane.fr



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Date limite de dépôt des pièces justificatives :
vendredi 12 décembre 2025
**L'absence de dépôt des pièces justificatives entraîne
l'annulation de votre pré- inscription.**

Pré-inscription obligatoire par internet

Depuis Cyclades, cliquez sur « SE CONNECTER » après avoir renseigné votre identifiant de connexion et votre mot de passe.

Cliquez sur le + « ajouter une candidature ».

Choisissez « Examen » dans le menu proposé puis « BACCALAUREAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE » puis « 2025 » puis « ACADÉMIE DE GUYANE » et validez.

Laissez-vous guider par les étapes proposées par la procédure.

Attention à être particulièrement vigilant lors de la sélection des informations ci- dessous :

- o **Votre situation à l'inscription (année précédente) ;**
- o **Votre qualification présentée ;**
- o **Vos enseignements de spécialité.**

Cliquez sur **ENREGISTRER** pour que votre candidature soit prise en compte.

Validation de la confirmation d'inscription

La validation en ligne est indispensable, à défaut, votre demande d'inscription sera rejetée.

Cette validation en ligne vaut signature, elle entraînera la génération du récapitulatif d'inscription. **Ce document (DCANDT01 «Récapitulatif de votre candidature») devra être téléchargé et déposé dans l'espace «mes justificatifs» de votre compte Cyclades.**

Pièces justificatives demandées et dépôt en ligne

Sur la page d'accueil de votre compte Cyclades apparaît l'icône « mes justificatifs ».

Cliquez sur **Ajouter** pour déposer la pièce justificative demandée puis **Envoyer**.
Lorsque toutes les pièces demandées ont été déposées, il est nécessaire de cliquer sur le bouton « J'ai fourni toutes mes pièces ».



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Aménagements d'épreuves

Toutes les demandes d'aménagements d'épreuves (AE) pour les candidats en situation de handicap (cf. circulaire académique relative aux AE) seront formulées uniquement sur la plateforme **Incluscol** **par le candidat ou ses ayants droits s'il est mineur**. La procédure à suivre est précisée sur la circulaire académique relative à la mise en œuvre des AE.

Celles-ci devront obligatoirement être transmises **à la date indiquée sur le calendrier prévisionnel**.

Passées cette date, seules les demandes relatives à des diagnostics nouveaux seront étudiées, les autres demandes seront rejetées pour tardiveté.

En tout état de cause, aucun aménagement ne pourra être accordé en urgence, durant le mois précédent la tenue de l'examen, hormis les cas autorisant la mise en œuvre de la procédure d'urgence (cf. ci-dessous).

Cas particulier du handicap "de dernière minute"

Exemple : fracture d'un membre supérieur

Ces aménagements peuvent seulement porter sur une majoration de temps, l'accès aux locaux, l'installation matérielle dans la salle où la nécessité de pauses. L'assistance d'un secrétaire ou l'utilisation d'un ordinateur ne relèvent pas par principe des aménagements accordés dans ces cas de limitation temporaire d'activité.

Tous les AE accordés lors du passage des épreuves doivent être en cohérence avec ceux dont dispose l'élève durant sa scolarité.

Le médecin – conseil du Rectorat, transmet directement le dossier au service des examens et concours, lequel est chargé de la décision à prendre.

Enfin, tous les handicaps pouvant survenir après la première épreuve obligatoire seront traités au cas par cas.

NB : Il est rappelé que seuls les aménagements d'épreuves (AE) conformes à la réglementation en vigueur seront accordés.

En cas de doute, il est recommandé de contacter le service gestionnaire de l'examen à l'adresse suivante :

dec.enseignementgeneral@ac-guyane.fr



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BTN - Enseignement Technologique en Langue Vivante (ETLV)

L'enseignement technologique en langue vivante peut être associé à la langue vivante A ou B.

IMPORTANT : l'académie de Guyane propose que l'évaluation ponctuelle ETLV de LV A ou B en **ANGLAIS, PORTUGAIS** et **ESPAGNOL**.

Les candidats sont invités à
consulter le site [EDUSCOL](https://www.eduscol.education.fr/)

Conservation des notes de Français

Pour les candidats montant de première, les notes des épreuves anticipées de la session précédente (2025) sont obligatoirement conservées.

Éducation Physique et Sportive (EPS)

Les modalités de mise en œuvre de l'EPS dans l'académie sont actualisées chaque année.

Le site de l'académie est accessible aux candidats :

<https://www.ac-guyane.fr/education-physique-et-sportive-eps-bgt-bcp-cap-123399>

Les candidats choisissent, au moment de l'inscription, deux épreuves parmi la liste nationale ci-dessous :

- Demi-fond
- Tennis de table
- Danse

En cas d'inaptitude partielle ou totale à la pratique sportive, le candidat devra déposer son justificatif au moment de l'inscription.

Si l'inaptitude survient après les inscriptions, le candidat devra communiquer un document original dans les plus brefs délais au rectorat.



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Pour toutes les situations particulières (double bachelier, candidats demandant à présenter toutes les épreuves la même année, candidat venant de la voie professionnelle...), il est préférable de prendre contact avec le gestionnaire (voir la partie « vos contacts »).

Candidats

« redoublants » (échec à l'examen lors de la session 2025)

L'inscription d'un candidat dans cette situation devra être faite à partir de son compte Cyclades précédemment utilisé.

Les notes aux épreuves terminales supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors de la session 2025 **seront récupérées et conservées par défaut.**

Aussi, **si vous ne souhaitez pas conserver certaines notes, vous devrez le signaler au service du baccalauréat.**

Pour les redoublants, les candidats ont le choix de conserver ou pas les notes de français.

Pour les candidats triplants (échecs à l'examen en 2024 et 2025) et plus, **les notes de français sont conservables durant 5 sessions seulement si elles sont supérieures ou égales à 10/20.**

Que faire en cas de changement de situation ?

Tout changement de situation (changement d'adresse...) doit être signalé dans les plus brefs délais à la Division des Examens et Concours – Bureau de l'Enseignement Général :

dec.enseignementgeneral@ac-guyane.fr

Convocations des candidats

Les candidats recevront plusieurs convocations aux épreuves et évaluations.

Toutes les convocations seront disponibles sur **[l'espace candidat Cyclades](#)** avec une notification par courrier électronique.

Aucune convocation ne sera envoyée par voie postale.

Il est conseillé de fournir une adresse e-mail fiable et de vérifier que les messages de Cyclades ne soient pas bloqués par votre antivirus ou anti-spam.

INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES

La préparation aux épreuves et évaluations relèvent de la responsabilité individuelle des candidats.

Ils sont donc tenus de s'informer sur les attendus, les exigences et le déroulement des différentes épreuves pour lesquelles ils se sont inscrits.

Des informations sont disponibles sur le site Eduscol pour le baccalauréat général et technologique par exemple.

Contacts service académique 

2240 Rte de Montabo 97300 CAYENNE
dec.enseignementgeneral@ac-guyane.fr